

### Compte rendu Cgt

## du comité technique du 15 octobre

#### Motion du 14 octobre du collectif des personnels et étudiants en colère de l'Université d'Evry

Nous, membres du personnel et étudiants de l'Université et de l'IUT d'Evry, syndiqués et non syndiqués mais rassemblés, exprimons notre ras-le-bol face au fonctionnement actuel de l'Université.

Réunis le lundi 14 octobre 2013 en assemblée générale (près de 200 personnes) :

Nous dénonçons l'application docile et zélée par la présidence de l'Université d'une loi régressive. La loi pour l'enseignement supérieur et de la recherche et ses corollaires (réduction de budget, course à la compétition, obsession de l'excellence, contrôle du personnel, etc.) remettent en question le service public d'enseignement et de recherche. A l'université d'Evry, cela se traduit concrètement par une dégradation significative des conditions de travail et d'études : réduction des heures de cours ; refus d'inscription d'étudiants ; gels de postes, désorganisation des services et intensification du travail du personnel BIATS, envahissement bureaucratique de toutes les activités, etc.

Nous dénonçons globalement le non-respect des lois et règlements encadrant la sécurité, l'hygiène, la santé au travail et l'accueil des personnes en situation de handicap.

Nous nous déclarons déterminés, à l'instar d'autres universités (Paris 1, Paris 13, Montpellier, Le Mans, etc.), à ne pas laisser la situation se dégrader et exigeons la prise en compte de nos revendications.

A cette fin, l'assemblée vote : la constitution d'une équipe de coordination locale ; l'information auprès des étudiants et des médias de la situation actuelle à l'université d'Evry et des actions de notre collectif ; l'organisation de conférences publiques afin de mieux appréhender les logiques économiques, sociales et politiques qui traversent le monde universitaire contemporain ; la mobilisation des ressources offertes par les syndicats qui souhaitent accompagner notre mouvement.

Nous interpellons les instances décisionnaires de l'Université et demandons :

1. que le président, le premier vice-président et le directeur général des services se présentent à la prochaine assemblée générale des personnels et étudiants afin de débattre des mesures entreprises sous leur mandat, et leur restituer nos inquiétudes et revendications.
2. que le prochain Conseil d'Administration prenne publiquement position en adoptant une motion contre les mesures d'austérité qui altèrent, localement et nationalement, les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.
3. que les différents budgets affectés à l'IUT ne soient plus confisqués par une gestion opaque mais rendus à l'IUT conformément à l'article L713-09 du code de l'éducation.
4. que des moyens suffisants et de réels pouvoirs soient accordés aux diverses instances représentatives de notre université (CHSCT, CT, etc.) pour assurer convenablement leurs missions.
5. que la démocratie soit véritablement appliquée dans toutes les instances représentatives (CA, CS, etc ?) de notre université.

Nous invitons tous les personnels et étudiants de l'université d'Evry à se joindre au mouvement et à l'amplifier.

Le collectif des personnels et étudiants en colère de l'Université d'Evry

Suivez notre blog :  
<http://personnelencolereueve.blogspot.fr/>

En préambule à la réunion, au nom de l'intersyndicale, la CGT fait remarquer que les documents concernant le point IV de l'ordre du jour n'ont pas été adressés dans les délais prévus. Il est demandé que le document soit présenté et face l'objet d'une information. Nous demandons que l'avis soit reporté au prochain CT.

#### 1. Plan de formation des personnels BIATSS – Année 2013/2014

Ce programme comporte des priorités : accompagnement des agents dans le cadre d'ORIGAMU, adaptation des agents ayant changé de fonction, renforcement des compétences, accompagnement particuliers, management... mais également accompagnement pour la préparation aux concours Sauvadet. Les formations des personnels de bibliothèque n'apparaissent pas dans ce plan, mais elles peuvent être tout à fait y être intégré. Le CRFCB propose également des formations spécifiques à ces métiers.

Concernant les enseignants chercheurs il existe des instances pour les formations pédagogiques.

Les formations concernant entre autre la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux, seront présentées au CHSCT et retour vers le CT.

Vote : unanimité

#### 2. Taux de rémunération pour les intervenants (agents publics) participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation à destination de personnes extérieures à AMU (voir tableau 1)

\* soit au 1er septembre 2012 :  
• heure TP = 27,27 €  
• heure TD = 40,91 €

Vote unanimité

#### 3. Taux de rémunération pour les intervenants (agents publics) participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys des concours d'entrée à l'école polytechnique universitaire de Marseille (voir tableau 2)

Vote unanimité

#### 4. Propositions résultant des travaux du groupe technique paritaire « Statut de l'Élu » - pour information

Report d'avis au 19 novembre

1	Type de formation	Type d'activité de formation	Pour une heure de formation	Montant prévu par l'arrêté (Art. 2)
	Formation pratique	Animations d'ateliers	Taux heure TP en vigueur*	Entre 15€ et 30€ par heure
	Formation théorique pouvant comporter des exercices d'application	Formations liées à une expertise professionnelle ou relatives à la connaissance de l'environnement professionnel	Taux heure TD en vigueur*	Entre 30€ et 50€ par heure
	Conférence occasionnelle inédite ou conférence exceptionnelle	Formations spécifiques assurées par des personnalités reconnues et extérieures à l'établissement	De 150 € à 250 € (selon l'arrêté pris par le président)	Entre 80€ et 250€ par heure

2	Nature de l'activité	Montant proposé Diplôme d'ingénieur		Montant prévu par l'arrêté du 09/08/2012	Article de l'arrêté visé
		1ère et 2ème année	3ème et 4ème année		
	Correction de copie	3,50 € / copie	5 € / copie	3,50 € à 5,60 € par copie	Art. 7
	Audition des candidats: Epreuves orales, Epreuves pratiques	30 € / heure	60 € / heure	de 30 € à 60 € par heure	Art. 7
	Analyse préalable du dossier du candidat	20 € / candidat	30 € / candidat	de 10 € à 40 € par candidat	Art. 7
	Conception de sujet lorsqu'il présente une difficulté particulière (prescription du directeur de l'école)	300 €	400 €	Forfait déterminé par le conseil d'administration par bénéficiaire montant plafond de 1000€	Art. 7

#### 5. Point d'information sur le projet ORIGAMU – pour information

La présidence a rencontré plus de 560 agents sur les différents sites,

502 agents se sont positionnés : 402 sont concernés 100 ne le sont pas

20 agents n'ont pas répondu, il y aura un suivi,

300 se sont positionnés dans un seul domaine d'activité, 100 dans plusieurs.

Des ateliers accompagnement se sont tenus suivis par 330 agents.

Les entretiens ont commencé, la CPE se réunira jusqu'à la fin de l'année pour traiter les demandes.

Le président indique que les rencontres avec les personnels ont permis de donner la parole à chacun et qu'elles se sont tenues dans des conditions agréables. Les ateliers ont permis aux agents de se connaître et de se parler. Il y a une grande satisfaction des agents d'avoir pu faire un choix.

Des échanges ont commencé avec les agents concernés, l'université propose une réunion d'information, d'explication. Si l'agent ne répond pas c'est son choix. Ces réunions doivent apporter des réponses aux différents vœux formulés.

Les organigrammes cibles ne seront pas obligatoirement définis au 1er septembre 2014.

Pour les agents qui souhaiteraient se repositionner, un délai de 10 jours pourra être accordé lors de la demande et une aide sera proposée pour le repositionnement,

Nous demandons au président de répondre au communiqué de l'intersyndicale (voir communiqué ci-dessous) et sur les revendications issues des assemblées générales intersyndicales.

#### Communiqué :

L'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, FSU, SUD) a adressé à la présidence le 4 octobre les revendications émanant des assemblées générales des personnels (Saint-Charles le 19/09/2013, Aix le 26/09/2013, Saint-Jérôme le 03/10/2013).

Sans réponse à ce jour, les revendications exprimées lors de ces assemblées générales sont les suivantes:

- Que le délai imparti pour le positionnement des agents soit suspendu,
- Que le prochain CHSCT du 17 octobre inscrive à son ordre du jour une demande d'avis exigeant une expertise externe sur la restructuration en cours,
- Que soit offerte à l'agent la possibilité de

passer l'entretien accompagné d'un collègue de son choix (que ce soit un représentant syndical ou non), si le processus devait continuer.

Les trois revendications sont repoussées, le président indique processus est terminé et que l'accompagnement des agents incombe à l'université. Il précise que le groupe de travail sur les risques psychosociaux travaille sur un cahier de charge pour une expertise extérieure et qu'une ouverture de marché public se fera avec les conclusions du groupe de travail.

#### 6. Bilan Sauvadet

106 postes ouverts en 2013

196 candidats inscrits dont 9 externes à AMU. 2 concours réservés pour enseignants ont été ouverts, pas de candidat.

19 emplois types différents 9 de cat. A, 5 de cat. B et 5 de cat. C

Focus sur l'examen professionnel réservé d'adjoint technique principal 2e classe BAP J

Nb de candidats inscrits	Nb de candidats présents	Nb d'admis sur liste principale (LP)	Nb d'admis sur liste complémentaire (LC)
87	85	47	6

Ancienneté	Nombre de lauréats
Moins de 10 ans	39 (dont 11 première vague)
Plus de 10 ans	8 (dont 6 première vague)

Analyse des résultats de l'examen professionnel et l'inscription à la formation « Préparation à l'entretien avec le jury »

62% des agents (soit 24 agents) qui ont suivi la formation « Préparation à l'entretien avec le jury » ont été déclarés admis sur liste principale et complémentaire 28% n'ont pas été reçus (11 agents) et 10% ne se sont pas inscrits (4 agents).

Seuls 23% des agents (soit 9 agents sur 39) inscrits à la formation « préparation à l'entretien avec le jury » étaient des agents de la « première vague ».

La CGT indique que les agents et même les organisations syndicales s'attendaient à autre chose, en effet le groupe de travail « Sauvadet » avait donné la priorité aux postes occupés par les plus anciens. Il semblait logique qu'ils soient titularisés. De plus des fiches de postes précises ont été demandées aux chefs de services. A l'issue de ces examens les agents avec une ancienneté conséquente ont donc été recalés malgré une bonne prestation. Ces agents se sentent très mal aujourd'hui, leurs compétences ayant été remises en cause, ils ne savent pas s'ils se présenteront aux concours dans les années à venir. Certains même affirment qu'ils se présenteront lors de la quatrième vague. Les agents sont démotivés, l'université n'est pas gagnante dans cette situation.

Pour la direction le travail a été fait, tous les postes ont été ouverts, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités. C'étaient des concours et donc la base de l'ancienneté ne tenait pas. Tous les postes ont été pourvus. Il y a plus d'agents contents que de mécontents. Pour les prochaines vagues les recrutements se feront sur la base de l'emploi type. Les agents doivent se préparer et s'inscrire à ces concours.

Du fait de la réussite de nombreux candidats de la deuxième vague, les prochains concours devraient être ouverts pour les postes prévus à la troisième vague.

Le Groupe de travail « SAUVADET » se réunira dès la publication des derniers résultats afin de réaliser le bilan de ces recrutements et préparer la prochaine session.

# La face cachée des primes : L'acceptation du libéralisme dans l'ESR

La question du pouvoir d'achat est cruciale, d'autant plus que depuis le 1er juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 5.5%. Un gel du point d'indice jusqu'en fin 2014 représenterait 120 à 150 euros / mois de perte pour un agent de catégorie C (employé et ouvrier).

Si toutes les organisations syndicales préconisent l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, elles ont des divergences pour y parvenir. Pour la CGT la seule mesure équilibrée est la hausse du point d'indice alors que certains se focalisent sur les primes.

Désormais les primes dans la fonction publique représentent près de 20% du salaire. Cette situation est tout sauf fortuite. Elle est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point moins vite que l'inflation.

Soulignons que la valeur du point est la pierre angulaire des traitements de la Fonction publique sur laquelle sont assis 95 % des rémunérations versées.

Depuis 1984, début de cette politique de « désindexation », la valeur du point a perdu plus de 26 % par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation. Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé.

**Mais, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.**

D'une part, le taux des primes varie de 1 à 10 selon les secteurs ; et d'autre part, les primes ne représentent quasiment rien pour le calcul des pensions des fonctionnaires. Enfin, le versement des primes est parfaitement aléatoire et discriminatoire. C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.

Si les primes même permettent d'avoir un effet à moyen terme, c'est le statut même de la fonction publique qui s'en trouve attaqué à long terme.

Certaines organisations syndicales ont fait des primes leur fonds de commerce. Citons comme exemple, le message de l'UNSA, après le comité technique du 15 octobre, se targuant d'être la seule organisation à avoir fait la démarche. Lors de ce comité, le Président a indiqué que le

taux des PPRS était au taquet pour bon nombre d'agents de l'université, donc s'il devait y avoir une augmentation de 7% des primes, cela ne pourrait se faire qu'à partir du 1er septembre 2014 par le biais de primes d'intéressement. On laissera chacune, chacun faire le calcul de cette augmentation et s'interroger sur la méthode.

La CGT récuse le principe d'une prime d'intéressement dans la Fonction publique. Intéressement, mais à quoi ? Les entreprises privées dégagent un profit auquel le patronat prétend intéresser les salariés. Veut-on que les services publics aient pour objectif de faire des bénéficiaires ?

L'efficacité du service public, c'est d'abord une meilleure satisfaction des besoins sociaux. La CGT a la conviction que le service de l'intérêt général ne peut pas être réduit aux missions les plus aisément mesurables et quantifiables. C'est cette logique de rentabilité et de concurrence qui a présidé à la mise en place de la RGPP dans l'Etat, de la loi HPST dans le secteur de la Santé, de la réforme des collectivités territoriales et de leur financement. La prime d'intéressement veut faire de cette logique de rentabilité un principe de management pour chaque collectif de travail et pour chaque agent. La CGT s'y oppose.

Il n'y aura pas un euro de plus sur la feuille de paye des fonctionnaires du fait de cette prime. Elle sera financée uniquement par les suppressions d'emploi qui étranglent les services publics. Les agents, qui savent ce qu'il en est de leur salaire et de leurs conditions de travail.

Rien n'est à sauver d'une telle prime, ni dans son principe, ni dans son financement, ni dans les indicateurs choisis pour l'attribuer. Ce dispositif est bien plutôt une prime d'intéressement à la destruction du service public !

Rappelons l'instauration de la PFR en 2009 et le résultat des négociations menées à l'époque. Voici le résultat : Echange rémunération au mérite PFR contre acceptation de 1700 suppressions d'emplois.

Voir communiqué (ci-dessous) du ministère.

«Lundi 21 Septembre 2009  
Pôle communication

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, vient de signer avec le syndicat Administration et Intendance - UNSA (A&I - UNSA), un relevé de conclusions comportant un accord salarial pluriannuel prévoyant l'entrée du ministère de

*L'Éducation nationale dans le nouveau système de primes de la fonction publique « P.F.R. » (prime de fonction et de résultat).*

*Dans ce cadre, le niveau des primes pour les catégories A, B et C sera, d'ici trois ans, aligné sur la moyenne interministérielle.*

***Cet effort financier sans précédent intervient en contrepartie d'un effort de modernisation et la recherche d'une plus grande efficacité au sein du ministère de l'Éducation nationale, se traduisant par un non-renouvellement de postes sur trois ans ainsi réparti. 500 en 2009 et 600 en 2010 et 2011.»***

Les agents de la Fonction publique n'ont pas besoin d'un nouveau copier-coller des méthodes de management du privé. Ce dont ils ont besoin, c'est d'abord de pouvoir réellement faire leur travail au service du public, c'est de créations d'emplois suffisantes pour satisfaire les besoins sociaux, c'est de la reconnaissance de leur qualification par le rattrapage des pertes de salaires antérieures et une amélioration de la grille indiciaire. Ce dont nous avons tous besoin, citoyens et personnels, c'est d'une Fonction publique au service de l'intérêt général avec tous les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Si on veut défendre le statut des fonctionnaires, il faut arrêter les usines à gaz indemnitaires qui cassent le statut il faut lutter pour demander la revalorisation de la valeur du point d'indice.

**NB :** Dans un rapport remis au gouvernement lundi 4 novembre, le conseiller d'Etat Bernard Pêcheur met en garde contre une fonction publique «sous-payée» et critique également la multiplication des primes, dont la part dans la rémunération des agents «dépassé aujourd'hui 28% dans la fonction publique de l'Etat» et préconise de dresser d'ici fin 2014 un «panorama complet du paysage indemnitaire» pour le simplifier.

En matière de salaires, il souligne également que «trois années de gel du point d'indice [outil principal de calcul des rémunérations] et de réduction continue des enveloppes catégorielles ont conduit à une érosion de la situation des fonctionnaires», dont «les salaires nets moyens en euros constants ont baissé» entre 2010 et 2011.

**Ces propos viennent conforter les analyses de la CGT.**

# CHSCT L'impasse ?

**D**éclaration en réaction au refus d'ajout à l'ordre du jour au CHSCT du 17/10/2013 : demande d'avis concernant le principe d'une mise en place d'un suivi extérieur au processus Origamu

Une nouvelle fois l'administration, refuse aux représentants des personnels leur droit élémentaire à savoir mettre à l'ordre du jour une question de leur choix et de prononcer un avis.

C'est pourtant là la raison d'être du CHSCT, le rôle premier de cette instance, décrit précisément par la loi. Il est en effet prévu que si trois membres titulaires des représentants demandent l'ajout d'un point à l'ordre du jour, ce point doit y figurer (articles 69 et 70 décret 2011-774).

Depuis sa création le CHSCT connaît des dysfonctionnements mais aujourd'hui ce refus vient une nouvelle fois entraver le fonctionnement du CHSCT. Nous protestons donc vivement contre ce déni de droit et dans le cas d'un autre refus de ce genre nous envisagerons tout recours légal.

Le manque de concertation avec les partenaires sociaux à l'Université engage l'entière responsabilité de l'administration quand aux conséquences potentiellement néfastes de cette réorganisation.

Les représentants Ferc-Sup CGT

## Résultats élections ESPE d'Aix-Marseille

Le dépouillement du scrutin du 4 et 5 Novembre donne les résultats suivants :

Inscrits: 2150  
votants: 300 soit 13,85%  
Nuls: 6

CGT	122	41,50%	2 sièges
Espoir	76	25,85%	1 siège
FSU	58	19,72%	1 siège
Master solidaires	26	8,85%	
Convivialité	12	4,08%	

Malgré un contexte difficile pour notre organisation syndicale avec notamment une direction qui a tout fait pour que le Cgt soit le moins représentative.

**Nous ne pouvons qu'être satisfait de ces résultats et remercier les électeurs qui nous ont fait confiance.**



**Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Portable : .....  
Mail : .....  
Lieu de travail (site/composante/dpt/lab...): .....  
.....  
Corps : .....  
Grade : .....  
Echelon : .....

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille  
Faculté de Saint Charles  
3 place Victor Hugo  
13331 Marseille cedex 3  
Tel : 04.13.55.11.66

## Etat des lieux du site de Marseille de l'IUT d'Aix-Marseille

*Pointeuse, fiches de postes, Origamu, paiement des vacataires... et autres sottises*

Les élections à la tête de l'IUT d'Aix-Marseille ont donné leur verdict depuis plusieurs mois maintenant, les Directeurs adjoints, les chargées de missions sont maintenant en poste et nous commençons à percevoir la politique de la nouvelle direction et sa manière de procéder.

Les résultats de ces élections ainsi que la campagne qui a précédée ne se sont pas déroulés comme nous l'avions souhaité. Nous voulions faire des listes de tendance syndicale avec le SNESup et l'UNEF.

Mais à quelques jours de la date limite de dépôt des listes, le SNESup nous a fait part de son refus, nous contraignant devant ces délais à n'apparaître que dans le collège IATS.

Les collègues IATS du site de Marseille, sous la férule de celui qui deviendra «Indigné», laisseront tomber la CGT et présenteront une liste dont la finalité était «Un Marseillais au Conseil de l'IUT». Tout cela a eu pour conséquence d'ouvrir la route à la candidature Lengrand-Jacoulet et de nous réduire au minimum en ce qui concerne le Conseil de l'Institut.

Après quelques semaines de mise en route ce qui est bien compréhensible, les premières mesures de la nouvelle direction sont arrivées et la situation du site de Marseille est catastrophique. Il faut toutefois bien noter qu'avant les élections cette situation n'était pas très brillante non plus, nos anciens directeurs et responsables s'étaient mis à plusieurs, mais avaient réussi à faire tanguer le navire. C'est ce qui explique que les seuls candidats déclarés à la fonction de Directeur étaient des Aixois.

Mais le passé étant le passé, nous souhaitons ici commenter le présent avec un peu d'humour, afin de préparer et d'infléchir le futur dans la direction que nous souhaitons : Un IUT de plein exercice, jouant pleinement son rôle au sein d'un Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dirigé démocratiquement, en toute transparence, soucieux du bien être et du respect de son personnel.

**Alors, tu la retires ou tu la pointes ?**

Un coup j'annonce sa suppression, un coup je reviens sur ma décision, mais ce qui est sûr, c'est que les quelques avantages qui avaient été concédés aux personnels de Marseille pour la faire accepter ont

bien été eux retirés, la concertation interviendra t'elle plus tard ?

Comme quoi il est plus facile de garder la pointeuse que les avantages.

**C'est comme ci ou c'est comme ça !**

La Commission qui devait proposer une composition de la future Commission du Personnel était dirigée par notre «collègue indigné». elle a fait une proposition au Conseil d'IUT. Cette proposition n'a obtenu aucune voix, pas même celle de celui qui faisait la proposition.. !

**On croyait que la notion de «Génération spontanée» avait disparu ! ?!**

Et bien non ! De nouvelles fiches de postes apparaissent, d'où viennent elles ? Et ce qui est fort, c'est que certains qui sont en poste depuis des années, doivent candidater sur ces postes ! Qu'est ce qui se passe si on ne candidate pas ?

**Les compétences oui, la paye non !**

Il existe maintenant deux types de secrétaires : les «administratives» et les pédagogiques. Me faire faire le boulot de la pédagogie, mais me payer comme l'administrative c'est normal ça ?

Réponse de notre «tête de pôle» : Non mais passe un concours, ça t'occupera !

**Henri Ford avait dit : «Tout américain peut choisir la couleur de sa voiture pourvu que ce soit noir !**

Visiblement la Directrice et M. ORIGAMU sont d'accord avec cette belle phrase : «Tu peux candidater sur le poste de ton choix, à condition que ce soit sur le poste qu'on a choisi pour toi.» C'est ce que certains se sont entendu dire quand ils ont émis l'idée de candidater sur des postes.

**Les vacataires de l'an dernier n'ayant toujours pas été payés, certains ne veulent plus revenir. Il suffit de passer une....**

**Petite annonce :** «Urgent, cherche vacataire, pour la semaine prochaine, Bac +5 minimum, libre le lundi à 8h et le vendredi à 18h, parlant anglais, grand et souriant, compétent en électronique, en chimie, en physique, en gestion, en commerce, mobile, ayant un N° de SIRET, travaillant 2000 heures par an, mais pas

plus de 2100 heures, plus de 26 ans, mais pas moins de 27. Salaire : 27€ de l'heure, payé en décembre 2014...Inch Allah !

**Deuxième petite annonce :** Cherche bonne poire, enseignant ou enseignant chercheur, titulaire, en poste à l'IUT sur le site de Marseille, faisant des heures complémentaires ou ayant des responsabilités pédagogiques ou administratives, acceptant d'être payé dès qu'on pourra. Il est à noter qu'on ne sait pas qui est ce «on», mais visiblement il ne se réveille pas avant le mois d'octobre. Il se murmure même que cette année «on» a décidé que se serait décembre pour certains.

**Champagne :** Il y a des manques de personnels pour le nettoyage ? Faisons appel à une entreprise privée ! A quel coût ? Avec quelle efficacité ? Mêmes-toi de ce qui te regarde ! C'est nous qu'on paye !

Mais à part ça tout va très bien Mme la Marquise, tout va très bien tout va très bien. On n'est au courant de rien : La «Tête de pôle» aurait appris la visite du président Berland venu vanter les mérites d'ORIGAMU le matin même de la visite qui avait lieu à 15h.

On attend avec impatience la dotation des départements, si les bruits qui circulent se confirment les problèmes seront à résoudre dans les départements qui seront totalement autonomes mais sans l'argent nécessaire pour fonctionner normalement. Mais bien sûr ce ne sont que des rumeurs.

**Alors ça suffit ! On veut participer aux décisions, être consultés, être écoutés et on veut aussi être informés ! Il y a des Directeurs adjoints, des Chargés de missions, des Chefs de Département, des Directeurs des études, ils effectuent un travail conséquent, ils doivent être rémunérés, mais ce doit être transparent et connu de tous. On peut, et même il faut faire des choix, mais ils doivent être expliqués, connus de tous et discutés.**